



Séance du 27 septembre 2012

Convocation du 20 septembre 2012

Absents excusés : Dominique BEAUFRETON, Freddy CLENET, Jean-Luc GEORGELIN, Frédéric GROLLEAU, Alan LAIDET

Secrétaire de séance : Béatrice BRETON

Dominique BEAUFRETON donne pouvoir à Josette GUITTON

Freddy CLENET donne pouvoir à Patrice PASQUIER

Jean-Luc GEORGELIN donne pouvoir à Alain BRETEAUDEAU

Frédéric GROLLEAU donne pouvoir à Sergine BRETEAUDEAU

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 31 août 2012

1 – Présentation du service Adomi Facil

En présence de :

- Mme Géraldine BOUFFANDEAU, directeur CAC de la gérontologie, et responsable du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)
- Mme Christelle LABAT, chef de service Adomi Facil, qui coordonne le personnel du service
- Mme Claire DOIEZIE, responsable d'activité sur le secteur sud

Le service Adomi Facil (nouveau nom du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) est géré par le CIAS. Depuis le 1^{er} janvier 2012, il étend son offre à l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Adomi Facil propose aux personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération différentes prestations :

- . la préparation des repas,
- . l'aide à la toilette,
- . les courses,
- . les tâches ménagères,
- . la livraison des repas à domicile.

Pour les usagers, un seul numéro de téléphone pour les différentes prestations : 02.72.77.22.80

Actuellement 480 bénéficiaires sur Cholet.

180 foyers de la CAC utilisent le service de portage de repas à domicile.

2 – Bail de location cabinet médical

Suite au conseil municipal du 31 août dernier, une convention a été passée avec le cabinet MBM Professionnel Conseil afin de recruter Mr DRAGOMIR Radu-Mihnea comme médecin.

Le local dans lequel s'installera le futur médecin appartient à la SCI le Bois du Bourg.

Un bail doit donc être signé entre le propriétaire et la commune. Il s'agit d'un bail professionnel pour l'exercice exclusif de la profession de médecin, d'une durée de 6 années, à compter du 28/08/2012 au 27/08/2018. Le préavis de départ est de 6 mois.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité les termes du présent bail.

3 – Bail d'un locatif Sèvre Loire Habitat

Le médecin, qui doit arriver fin octobre, doit être logé sur la commune. Sèvre Loire Habitat propose de lui attribuer un locatif situé au 4 allée des aubépines. Il s'agit d'un logement de type 4. Le contrat de location sera établi au nom du médecin avec une clause dans laquelle la commune prendrait en charge la 1^{ère} année de loyer. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la prise en charge d'une année de loyer.

4 - CAC – Transferts de charges – Attribution de compensation

Suite :

- au transfert des charges relatives à l'exercice de la compétence « culture » de la Ville de Cholet à la Communauté d'Agglomération du Choletais
- au transfert des charges consécutives à la mutualisation de nouveaux services entre la Ville de Cholet et la Communauté d'Agglomération du Choletais
- au retour des charges relatives à l'achat du matériel nautique, nécessaire à l'activité de l'association des régates choletaises et du CISPA

l'attribution de compensation se trouve recalculée. Le montant proposé au titre du transfert de charges s'élève à 7.365.047 €. Seule la ville de Cholet se trouve impactée, passant ainsi de 8.469.587 euros à 1.104.540 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5 – Questions diverses

A/ Info DIA 2 allée du Lavoir. Le maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée AB 82 située au 2 allée du Lavoir

B/ DIA 2 rue de Bel-Air : Il s'agit de la vente de deux parcelles cadastrées AA 81 et AA 82 situées au 2 rue de Bel-Air.

Le maire décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.